



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.5/GE.2/3
24 juin 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Groupe d'experts des liaisons de transport Europe-Asie

Deuxième session
Genève, 7 septembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DEUXIÈME SESSION^{1,2}

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 7 septembre 2009 à 10 heures

¹ Dans un souci d'économie, les délégations sont priées de bien vouloir se rendre à la réunion munies de leurs exemplaires des documents car ceux-ci ne sont plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5.html>). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (violet.yee@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). Pendant la réunion, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents (salle C.337, troisième étage, Palais des Nations).

² Les délégués sont invités à remplir la formule d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et à la retourner, une semaine au plus tard avant la réunion, par courrier électronique (violet.yee@unece.org) ou par télécopie (41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués doivent obtenir un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de se mettre en contact avec le secrétariat par téléphone (ext. 72413 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements, voir le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport.
3. Faits nouveaux concernant la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie.
4. Phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie: Projet de programme de travail révisé.
5. Infrastructure de transport: Identification des itinéraires prioritaires et des sources d'investissement.
6. Phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie: Études visant à recenser et à analyser les options en matière de transport intérieur, à examiner les obstacles non physiques au transport et à rassembler des données sur les flux de trafic.
7. Coordination des travaux avec d'autres organisations internationales.
8. Questions diverses.
9. Date et lieu de la prochaine réunion.

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.2/3.

1. Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire concerne l'adoption de celui-ci.

Point 2. Adoption du rapport

Document: ECE/TRANS/WP.5/GE.2/2.

2. Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa première session, tenue le 8 septembre 2008.

Point 3. Faits nouveaux concernant la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie

3. Le Groupe d'experts sera informé par le secrétariat du premier atelier régional sur la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie: Facilitation des transports Europe-Asie au sein de la région de l'Organisation de coopération économique, tenu à Téhéran du 27 au 29 avril 2009 (http://www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge2_workshop1.html). Les membres du Groupe d'experts souhaiteront peut-être communiquer des informations au sujet de tout fait nouveau concernant le projet de liaisons de transport Europe-Asie.

Point 4. Phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie: Projet de programme de travail révisé

Document: document informel n° 1 (2009).

4. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner et approuver le document informel n° 1 (2009), qui contient un programme de travail révisé, assorti des objectifs, des activités et des résultats de la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie.

Point 5. Infrastructure de transport: Identification des itinéraires prioritaires et des sources d'investissement

5. Le Groupe d'experts se penchera sur les moyens de rassembler, d'examiner et de mettre à jour les informations nationales sur les itinéraires des liaisons de transport Europe-Asie et les projets prioritaires en matière d'infrastructure de transport.

Point 6. Phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie: Études visant à recenser et à analyser les options en matière de transport intérieur, à examiner les obstacles non physiques au transport et à rassembler des données sur les flux de trafic

Documents: document informel n° 2 (2009), document informel n° 3 (2009).

6. Le secrétariat présentera un plan d'action relatif à l'élaboration des études prévues au titre de la phase II du projet de liaisons de transport Europe-Asie, à savoir: a) analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (analyse SWOT) du projet; b) collecte de données sur les flux de trafic dans la région concernée par le projet de liaisons de transport Europe-Asie; c) analyse comparative des options en matière de transport intérieur, y compris les routes maritimes existantes; et d) recensement des obstacles non physiques au transport international.

Point 7. Coordination des travaux avec d'autres organisations internationales

Document: document informel n° 4 (2009).

7. Le secrétariat présentera le document informel n° 4, qui contient un projet de document actualisé intitulé «Deuxième partie: analyse des réseaux de transport internationaux et des initiatives visant à relier l'Asie et l'Europe», texte initialement publié dans un document intitulé «*Joint Study on Developing Euro-Asia Transport Linkages*». Les membres du Groupe d'experts souhaiteront peut-être formuler des observations et seront invités à contribuer à cette publication.

Point 8. Questions diverses

9. Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions présentant un intérêt.

Point 9. Date et lieu de la prochaine réunion

10. Le Groupe d'experts arrêtera la date et le lieu de sa prochaine réunion.
